BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3123

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

852 067 479 RCS Nanterre.
SOVEA FIN.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 11749935.00 EUR.
Adresse : 20, Place de la Défense, Tour Légende, 92800 Puteaux.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION AAD PHENIX II Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 250 000,00 EUR Siège social 35 Avenue des Peupliers 35510 Cesson-Sévigné N° RCS 518 790 415 RCS Rennes, est société absorbante SOVEA FIN Société par actions simplifiée Au capital de : 11 749 935,00 EUR Siège social Tour Légende 20 Place de la Défense 92800 Puteaux N° RCS 852 067 479 RCS Nanterre, est société absorbée L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 20.068.123 € Passif : 20.475.413 € Actif net : (407.290) € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : L'intégralité des actions de chacune de la Société Absorbante et de la Société Absorbée étant, à la date du dépôt du Traité au greffe du Tribunal des activités économiques de Nanterre détenue par la Société Mère et cette dernière s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, il ne sera procédé à la création d'aucune action nouvelle, ni à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante en rémunération des apports, ni à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante conformément à l'article L. 236-3 II 1° du Code de commerce. Les apports effectués par la Société Absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions nouvelles de la Société Absorbante, il n'est pas établi de rapport d'échange. Les 11.749.935 actions de la Société Absorbée se trouveront annulées du fait de la réalisation définitive de la Fusion. Le montant prévu de la prime de fusion ou de scission pour chaque société participante : Néant La date du projet commun de fusion ou de scission : 04/05/2026 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Le projet de traité de fusion a été déposé le 06/05/2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre pour la société AAD PHENIX II et le 06/05/2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes, pour la société SOVEA FIN..